

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-81

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :  
VOTE DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2018 – VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.04.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.04.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **23 AVR. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,  
CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,  
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,  
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, VERONIN-MASSET Jean-  
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BUSTOS Jean-  
Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS  
Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,  
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. GARRIGUES Michel,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme CHABERT Sabine,  
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-78 en date du 12 avril 2018  
approuvant le budget primitif 2018 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de  
l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par  
Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à  
l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une  
similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des Finances du 11 avril 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 VILLE, arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses réalisées 12 795 541.46 €  
Recettes réalisées 17 469 372.57 €  
Excédent de clôture 4 673 831.11 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses réalisées 12 270 203.49 €  
Recettes réalisées 8 852 025.53 €  
Déficit de clôture - 3 418 177.96 €

Soit un excédent global pour l'exercice de **1 255 653.15 € (résultat de clôture)**

**CONSTATE** les résultats du budget VILLE :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
Invest.	- 3 461 363.26	0.00	43 185.30	-3 418 177.96
Fonct.	5 548 538.93	- 3 407 226.64	2 532 518.82	4 673 831.11
<b>TOTAL</b>	<b>2 087 175.67</b>	<b>- 3 407 226.64</b>	<b>2 575 704.12</b>	<b>1 255 653.15</b>

*ADOPTE PAR 28 VOIX POUR  
4 ABSTENTIONS*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 avril 2019.

Ampliation faite le : <b>18 AVR. 2019</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>17 AVR. 2019</b>
Par publication le : <b>23 AVR. 2019</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 <b>Hervé ANTOINE</b>



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**